



Fixer le
rendement de
votre prévoyance
du personnel

Fondation collective Vita Invest

Pour la réalisation de votre prévoyance du personnel, la Fondation collective Vita Invest vous propose un modèle vous permettant d'influencer de façon décisive le rendement des capitaux. Tout en étant régi par les dispositions de la LPP, il permet également d'accorder des prestations au-delà du minimum légal.

Vos avantages en un coup d'œil

- Couverture d'assurance complète en cas de décès, d'invalidité et de vieillesse
- Stratégie de placement attrayante dotée d'intéressantes perspectives de rendement
- Votre comité de caisse choisit la stratégie de placement, décide du financement de la caisse de prévoyance, de l'utilisation des fonds libres et de la rémunération des avoirs de vieillesse
- Transparence des coûts
- Financement adapté des réserves de fluctuation et des provisions liées
- Conseil compétent en matière de prévoyance et de placement
- Rapports périodiques

Solutions pour grandes et moyennes entreprises

La Fondation collective Vita Invest offre la solution idéale pour les entreprises qui désirent fixer elles-mêmes leur stratégie de placement. Les placements sont effectués par des spécialistes de la «Zurich» fondation de placement et les risques de décès et d'invalidité ainsi que les rentes de vieillesse en cours sont assurés auprès de la «Zurich» Compagnie d'Assurances sur la Vie.

Chaque caisse de prévoyance affiliée est gérée par un comité de caisse paritaire qui décide de la stratégie de placement et de l'utilisation des fonds libres.

Choisissez votre stratégie de placement

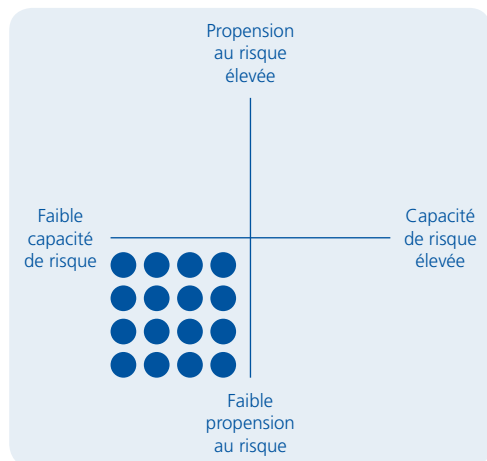
Vous pouvez opter pour l'une des stratégies standard Vita Invest Basic qui sont largement diversifiées et gérées par une commission de placement qualifiée. Si la taille de votre entreprise le justifie, vous pouvez en plus opter pour la variante Vita Invest Portfolio qui vous permet d'effectuer des placements plus individualisés à l'intérieur des groupes de placement de la «Zurich» fondation de placement.

Principaux avantages

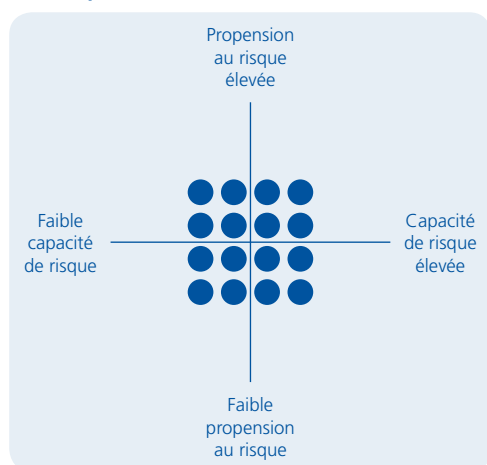
- Solution à la fois simple et complète offrant une séparation claire entre la partie placement et la partie assurance
- Les risques biométriques (longévité, décès, invalidité) ainsi que les risques d'exécution sont entièrement couverts par un contrat collectif d'assurance vie de la «Zurich» Compagnie d'Assurances sur la Vie.
- Option dans le placement de la fortune
- Stratégie de placement attrayante dotée d'intéressantes perspectives de rendement
- Transparence des coûts
- Décision sur l'utilisation des fonds libres

Profil de risque

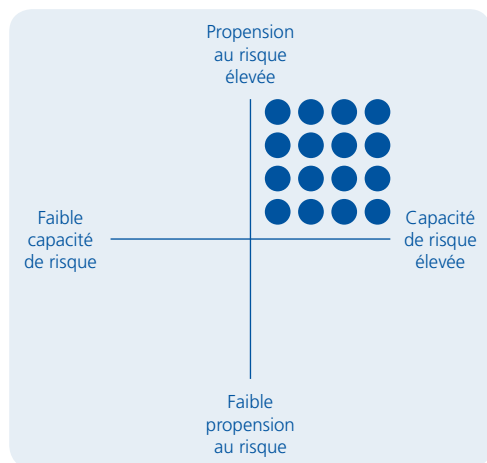
Profil défensif



Profil équilibré



Profil progressif



Choisissez la meilleure solution pour votre entreprise

La Fondation collective Vita Invest se charge pour vous, en votre qualité d'employeur, de la réalisation de la prévoyance professionnelle. Cette solution est particulièrement adaptée pour les entreprises qui souhaitent participer au choix de la stratégie de placement en fonction de leur capacité de risque et de leur propension au risque mais qui préfèrent en déléguer la réalisation ainsi que la couverture.

Des réserves sont en outre constituées dans chaque caisse de prévoyance afin de garantir le taux de conversion légal applicable aux rentes de vieillesse.

Placements

Pour leurs placements, les caisses de prévoyance ont le choix entre deux possibilités: l'une des stratégies standard Vita Invest Basic ou le modèle de placement individuel Vita Invest Portfolio.

	Vita Invest Basic	Vita Invest Portfolio
Détermination de la stratégie de placement	Commission de placement de la «Zurich» fondation de placement	Caisse de prévoyance
Objectif de placement	Optimisation du rendement en respectant une réserve de fluctuation déterminée	Mise en œuvre d'une stratégie de placement définie par la caisse de prévoyance
Univers de placement	Stratégies de placement: <ul style="list-style-type: none"> profil défensif profil équilibré profil progressif de la «Zurich» fondation de placement	Tous les groupes de placement de la «Zurich» fondation de placement

Vita Invest Basic

Avec Vita Invest Basic, vous avez le choix entre les stratégies de placement profil défensif, profil équilibré ou profil progressif. Ces différentes stratégies se distinguent par la réserve de fluctuation nécessaire ainsi que par leur orientation en termes de capacité de risque et de propension au risque de l'investisseur.

	Profil défensif	Profil équilibré	Profil progressif
Objectif de la réserve de fluctuation	7 à 8%	9 à 10%	12 à 14%
Politique de placement	Optimisation du rendement par une utilisation limitée d'actions lors de fluctuations de valeurs minimales	Élévation du rendement par une utilisation équilibrée d'actions lors de fluctuations de valeurs	Maximisation du rendement par une utilisation renforcée d'actions lors d'importantes fluctuations de valeurs

La commission de placement de la «Zurich» fondation de placement détermine l'allocation tactique de la fortune à l'intérieur des marges prédéfinies. Son objectif de placement est d'optimiser le rendement tout en respectant une réserve de fluctuation déterminée. Outre les catégories de placement classiques – actions, marché des capitaux, immobilier et hypothèques – elle peut également utiliser les placements alternatifs tels que hedge funds, private equity et matières premières. Dans les trois stratégies de placement, la part d'immobilier, d'hypothèques et de placements alternatifs ne peut pas excéder 30%. Cette diversification élargie permet de limiter au maximum les risques et les réserves de fluctuation nécessaires.

Marges de fluctuation Vita Invest Basic

	Profil défensif		Profil équilibré		Profil progressif	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Placements en actions	15%	30%	25%	40%	35%	50%
Placements sur le marché des capitaux	45%	80%	40%	75%	35%	70%
Immobilier, hypothèques et placements alternatifs	0%	30%	0%	30%	0%	30%
Dont placements alternatifs	0%	15%	0%	15%	0%	15%

Vita Invest Portfolio

Avec Vita Invest Portfolio, tous les groupes de placement de la «Zurich» fondation de placement sont à votre disposition pour l'élaboration de votre stratégie de placement individuelle. Lorsque vous avez défini l'allocation tactique de la fortune, la «Zurich» fondation de placement se charge de la réalisation de votre stratégie de placement.

Prestations de service

Les deux variantes de placement comprennent un ensemble étendu de services.

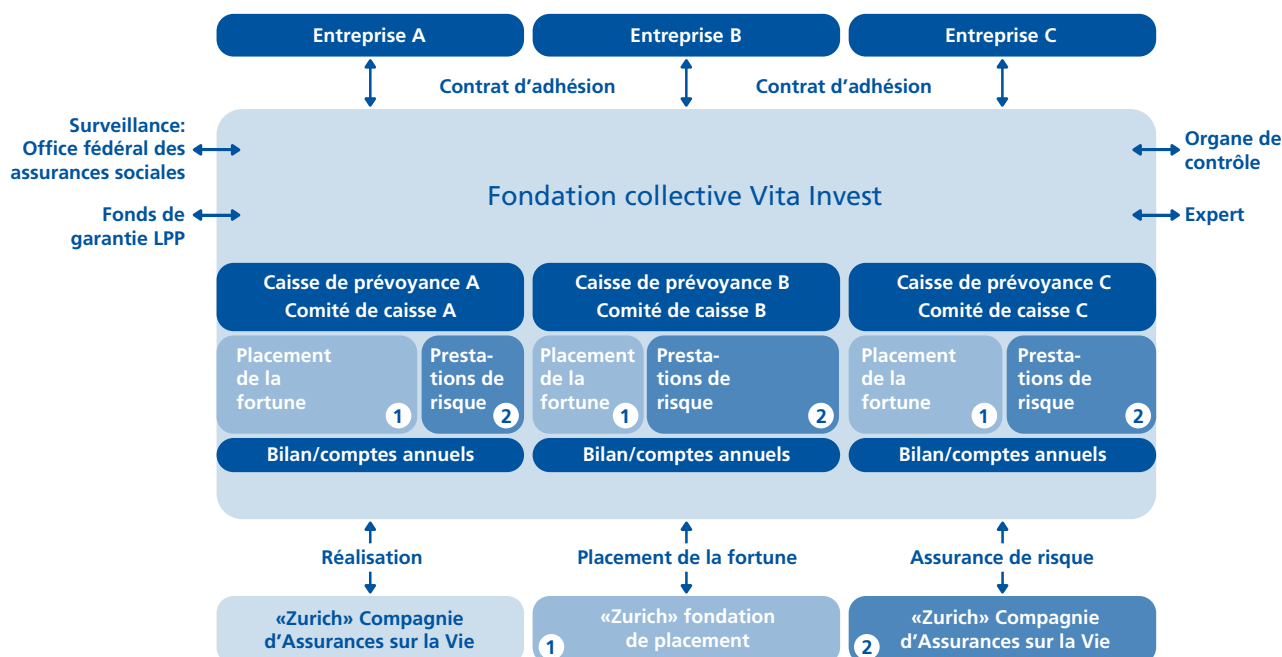
Services	Vita Invest Basic	Vita Invest Portfolio
Tenue du compte gratuite auprès de la banque de dépôt de la «Zurich» fondation de placement	●	●
Rééquilibrage du portefeuille selon la stratégie choisie		●
Rapports de performance mensuels; rapports trimestriels et annuels de la «Zurich» fondation de placement	●	●
Rapports périodiques sur le portefeuille		●

Diversité de plans de prévoyance

La prise en compte individuelle de prévoyance est assurée par la possibilité d'aménager librement votre plan de prévoyance dans le cadre des dispositions légales et fiscales. La prévoyance vieillesse est gérée selon le principe de la primauté des cotisations.

Conseil global

Des spécialistes qualifiés de la Zurich analysent votre solution de prévoyance. Le concept est défini selon vos attentes et souhaits, tout en tenant compte de vos objectifs de performance ainsi que de votre capacité de risque et de votre propension au risque. Les critères de définition du concept sont notamment le risque de placement, les risques techniques d'assurance, les risques organisationnels, le rapport rendement/risque et la liquidité.



Conception ouverte

Grâce à sa structure transparente, la Fondation collective Vita Invest vous permet de faire une véritable comparaison coûts-avantages. L'évolution du capital et les engagements réglementaires sont indiqués dans un bilan et un compte d'exploitation établis séparément pour chaque caisse de prévoyance. Le revenu des placements est crédité à votre caisse de prévoyance. Les coûts de couverture des risques et d'exécution sont également indiqués séparément.

Contrat d'adhésion

Les droits et obligations de l'employeur et de la Fondation collective Vita Invest sont fixés dans le contrat d'adhésion.

En cas de sous-couverture, des mesures seront prises dans le cadre d'un concept global conforme aux exigences légales.

Règlement de prévoyance

Chaque personne assurée reçoit un règlement de prévoyance et, chaque année, un certificat de prévoyance sur lequel figurent les prestations assurées et les contributions de prévoyance.

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement. Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche, appelez-nous gratuitement au 0800 80 80 80 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker. www.zurich.ch